



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



PACTE
Plan d'ACcélation
pour la Transition Écologique

LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR LE PLAN D'ACCÉLÉRATION POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2023 - 2028



ÊTRE À LA HAUTEUR DE L'ENJEU CLIMATIQUE

Au cœur de la Méditerranée, la Provence et les Bouches-du-Rhône sont **une des régions les plus touchées par le changement climatique**.

Avec une hausse des températures maximales estivales de 2,5° en 60 ans, une accélération des épisodes de canicule ces 20 dernières années, des épisodes méditerranéens de plus en plus violents et fréquents et des précipitations en diminution, **le climat a déjà changé**.

Les défis sont immenses : la lutte contre le réchauffement climatique ainsi que la protection de l'environnement et de la biodiversité constituent les enjeux majeurs des prochaines décennies.

Il est de notre **responsabilité** d'y faire face et d'agir, ensemble, pour en réduire les impacts et **accompagner les évolutions profondes et nécessaires** de nos comportements individuels et collectifs.

Ainsi, le **Plan d'Accélération pour la Transition Écologique – PACTE** – traduit notre engagement collectif pour construire un territoire plus sobre en énergie, durable, vertueux, respectueux du vivant et équitable.

LA MOBILISATION DE TOUS À TRAVERS UN CADRE D'ACTIONS CONCERTÉES

C'est en **rassemblant** nos forces, nos savoirs, nos compétences et nos financements que nous pourrions **amplifier** les actions déjà engagées et promouvoir celles qui permettront d'**adapter** notre territoire au changement climatique.

Ce **PACTE** est l'**engagement volontaire** de l'ensemble des communes et des intercommunalités aux côtés du Département des Bouches-du-Rhône pour **accélérer la transition écologique** du territoire et de ses habitants.

Au-delà d'une ambition collective, il allie de manière concrète les actions de chacune de nos collectivités pour **densifier et accroître les résultats** en termes d'économie d'énergie ou de préservation du vivant.

Le Département est un **acteur stratégique** de la mobilisation territoriale en tant qu'échelon d', auprès des communes et des EPCI, mais aussi de pédagogie et d'accompagnement auprès des citoyens. Il a la capacité de



mobiliser les acteurs, de définir le cadre et les orientations d'**un projet partagé autour de nos valeurs communes**.

Le **PACTE** a vocation, dans le cadre d'une véritable **coopération** dans la durée, à proposer un **plan d'actions prioritaires** : chaque signataire restera libre de choisir les modalités opérationnelles de sa contribution à ces objectifs partagés.

DES SOLUTIONS AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES POPULATIONS ET DU TERRITOIRE

Relever le défi du changement climatique est une **opportunité** pour définir un projet collectif nouveau, pour **penser autrement notre action commune** et dépasser nos limites.

Ainsi, les solutions pour lutter contre le réchauffement climatique doivent être construites localement, **au plus près des besoins et des singularités de notre département**, mais aussi et surtout en s'appuyant sur sa richesse, son patrimoine naturel et ses atouts économiques.

Le **PACTE** est donc une **construction locale pour répondre à un enjeu mondial** : la mise en œuvre de solutions adaptées à notre identité est un gage d'efficacité et d'adhésion.

HABITER OXYGÉNER PROTÉGER : MIEUX VIVRE AU QUOTIDIEN

L'**Agenda environnemental** du Département s'est construit à travers des thématiques fortes – l'Eau, l'Énergie, la Nature et la Biodiversité, la Préservation de l'Agriculture – en s'appuyant sur la volonté de réunir toutes les énergies pour accélérer le changement.

L'action conjointe du Département, des communes et des EPCI doit mener à **améliorer le quotidien** des Provençaux.

L'enjeu est de faire **mieux** : mieux habiter, mieux bouger, mieux manger, mieux respirer.

Pour cela, le **PACTE** se veut opérationnel, concret et pragmatique, comme l'Agenda environnemental du Département – **HABITER, OXYGÉNER, PROTÉGER – HOP !** – qui incite à l'action immédiate de manière simple et efficace.



6 ENGAGEMENTS POUR TRANSFORMER LES BOUCHES-DU-RHÔNE

Le Département s'engage à accompagner les communes et les EPCI dans leurs investissements pour 6 actions prioritaires ciblées dans le **PACTE**.

RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION ET DÉVELOPPER NOTRE PRODUCTION D'ÉNERGIE

Cet engagement peut se traduire par de nombreuses actions concrètes : extinction des éclairages publics s'il n'y a pas un besoin impératif de lumière, production d'énergie renouvelable, rénovation thermique des bâtiments, etc...

RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION ET RESTAURER LE CYCLE DE L'EAU

Le préalable est une bonne connaissance des consommations d'eau pour définir les actions à mettre en œuvre comme par exemple la lutte contre le gaspillage, la valorisation des eaux non conventionnelles (eau de pluie, eaux grises (ménagères), REUT).

Cet engagement concerne également la désimperméabilisation des sols pour reconstituer le cycle de l'eau.

RÉTABLIR LA NATURE EN VILLE ET LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR

Les actions peuvent porter sur la préservation de l'existant à fort potentiel écologique, la création d'espaces de nature (végétalisation en choisissant le végétal adapté « sésame » ...).

PRÉSERVER LES ENS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES DE PROVENCE

Cet engagement concerne les aménagements pérennes qui ne consomment pas de nouvelles terres agricoles et naturelles, qui favorisent la renaturation des milieux artificiels ou dégradés (doctrine « éviter, réduire, compenser »).

ENCOURAGER LES MOBILITÉS DOUCES ET LES TRANSPORTS À FAIBLE ÉMISSION

Cet engagement vise notamment à réduire l'impact carbone lié aux mobilités par le soutien aux gros investissements structurants de la mobilité.

RESTAURER LE LIEN HOMME-NATURE

Cet engagement se traduit par des actions de formation des élus avec l'ATD13, de sensibilisation (des collégiens), de formation à l'écocitoyenneté, de réduction des déchets (réduction des impressions) ...



MESURER L'EFFICACITÉ DE NOTRE ACTION ET PARTAGER NOS RÉSULTATS

Les actions menées dans le **PACTE** sont des actions à **haut potentiel d'impact** qui doivent produire des **résultats concrets et mesurables**.

Ainsi, chaque engagement est accompagné d'**objectifs opérationnels et réalistes** et d'**indicateurs** qui permettront d'évaluer l'efficacité des mesures en place.

Chacun des signataires s'engage sur des actions et des objectifs dont il définit les modalités opérationnelles de mise en œuvre.

Un **Observatoire du PACTE** est mis en place pour suivre la réalisation de ces objectifs partagés.

Faire connaître les opérations menées, communiquer sur les **succès**, promouvoir les **actions performantes** engagées par les partenaires font partie de l'ADN du **PACTE** qui donnera lieu à une restitution annuelle lors du Forum des Maires.

La **plateforme Hop !** se fera le relais de ces résultats auprès des citoyens, afin de susciter la mobilisation de tous, au-delà des acteurs publics et institutionnels.

**LE MAIRE
OU LE/LA PRESIDENT(E)**

**LA PRÉSIDENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

.....

.....



Martine VASSAL





LES ORIENTATIONS DE L'AIDE AUX COMMUNES

Le Département mettra chaque année en avant ses propres investissements en faveur des objectifs comprenant notamment les financements accordés aux communes.

Rappel des orientations et nouveaux critères environnementaux introduits en 2023 en matière de politique d'aide aux communes avec des priorités d'intervention sur l'économie d'énergie, la sobriété foncière et la qualité environnementale dans l'instruction des projets :

- Un bilan énergétique avec évaluation des travaux à faire (ou déjà réalisés) pour toute demande de rénovation de bâtiments est désormais exigé pour permettre une évaluation du projet communal ;
- La sobriété foncière affirmée avec une vigilance accrue sur la préservation des espaces verts en centre-ville ;
- La nouvelle formule du Contrat départemental : Contrat départemental pour la Transition Écologique (CDTE) ;
- Le dispositif « Climat air énergie » devient « Aide à la transition énergétique » pour plus de lisibilité ;
- Pour accélérer les stratégies communales de rénovation énergétique des bâtiments : un financement complémentaire aux autres aides existantes (État, Région, ...) à concurrence de 80 % pour l'élaboration de plan pluriannuel de rénovation dans la démarche « mieux connaître son patrimoine, pour mieux économiser » ou schéma de résilience climatique pour agir contre la surchauffe urbaine ;
- Le développement de nouveaux partenariats : avec le CAUE 13 pour faciliter la définition de programmes d'action pour la transition écologique (PACTE), avec le CEREMA pour développer l'appui à l'ingénierie environnementale auprès des communes.

Pour renforcer les critères écoresponsables, des mesures et évolutions sont prévues à partir de 2024 :

Pour les communes :

- L'aide à la transition énergétique évolue pour le photovoltaïque ;
- Une aide pour l'adaptation des équipements communaux et des espaces verts aux économies d'eau ;
- Un partenariat pour améliorer l'information et la prévention des incendies dans les Bouches-du-Rhône et faciliter la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (OLD) dans le cadre d'une convention tripartite entre les communes volontaires, le SDIS 13 et le Département ;

Pour les particuliers :

- La mise en place d'un dispositif d'aide pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie ;
- La mise en place d'un dispositif d'aide pour l'achat d'une motopompe de protection incendie.